

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No 30

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
LE SAMEDI, 8 MAI 1965.

Le ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que le 4 mai il avait convoqué l'Ambassadeur de l'U.S.S.R. pour l'inviter à prendre des mesures qui s'imposaient pour que deux membres de son personnel, Mr. A.E. Bytchkov, de la Section Commerciale, et Mr. V.N. Poluchkin, un employé de l'Ambassade, quittent le pays. Le gouvernement canadien avait en effet appris que ces deux fonctionnaires avaient posé des actes incompatibles avec leur caractère de représentant officiel et pour cette raison il avait décidé de les déclarer persona non grata. Ces deux fonctionnaires ont quitté le Canada le 7 mai.

Dans l'un des cas qui ont rendu cette mesure nécessaire, un fonctionnaire canadien a reçu plusieurs milliers de dollars en échange de renseignements et de documents qui devaient faciliter l'établissement d'un réseau d'espionnage au Canada et dans d'autres pays, ainsi que pour fournir des renseignements confidentiels se rapportant à l'économie du pays, en particulier au système de pipelines en montagne dans l'ouest du Canada.

Dans un autre cas, un citoyen naturalisé canadien a également reçu plusieurs milliers de dollars pour fournir des renseignements techniques se rapportant au domaine de l'électronique ayant trait à l'industrie de la défense, et pour chercher